

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Saltzman, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), —Que l'amendement soit modifié en remplaçant le point à la fin, par une virgule, et en y ajoutant ce qui suit:

«étant l'avis de cette Chambre qu'une réduction substantielle des impôts sur les revenus faibles et moyens devraient remplacer les concessions fiscales accordées aux sociétés».

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à la *Présentation des rapports des comités permanents et spéciaux*.

M. Forget, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le premier rapport dudit comité dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 12 mai 1972, le Comité a étudié le Bill C-207, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (fascicule n° 5) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 14 aux Journaux)

Le débat reprend sur la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Benson,—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Bell,—Que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«tout en reconnaissant le bien-fondé de certaines mesures énoncées dans le budget, cette Chambre déplore que le gouvernement n'ait pas mis de l'avant des propositions efficaces pour combattre le chômage, pour inciter les Canadiens à investir dans le développement du Canada, et pour réduire l'impôt personnel en tant que stimulant de l'économie.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Saltzman, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), —Que l'amendement soit modifié en remplaçant le point à la fin, par une virgule, et en y ajoutant ce qui suit:

«étant l'avis de cette Chambre qu'une réduction substantielle des impôts sur les revenus faibles et moyens devrait remplacer les concessions fiscales accordées aux sociétés».

Après plus ample débat;

A 9 h. 45 du soir, M. l'Orateur interrompt les délibérations suivant les dispositions du paragraphe (6) de l'article 60 du Règlement.

Ladite proposition de sous-amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 18)

POUR

Messieurs

Barnett,	Douglas,	Howard (Skeena),	Lewis,	Rondeau,
Beaudoin,	Fortin,	Knight,	MacInnis (M ^{me}),	Rowland,
Benjamin,	Gauthier,	Knowles (Winnipeg-	Matte,	Saltzman,
Blackburn,	Gilbert,	Nord-Centre),	Nystrom,	Skoberg,
Brewin,	Gleave,	Lambert	Orlikow,	Thompson
Broadbent,	Godin,	(Bellechasse),	Peters,	(Battleford-
Burton,	Harding,	Laprise,	Rodrigue,	Kindersley)—31.

CONTRE

Messieurs

Aiken,	Blouin,	Comtois,	Dinsdale,	Gendron,
Alexander,	Borrie,	Corbin,	Drury,	Gervais,
Alkenbrack,	Boulanger,	Corriveau,	Dubé,	Gillespie,
Andras,	Breau,	Côté (Longueuil),	Dupras,	Goyer,
Baldwin,	Buchanan,	Crossman,	Duquet,	Gray,
Barrett,	Caccia,	Crouse,	Fairweather,	Guay
Basford,	Cadieu,	Cullen,	Faulkner,	(Saint-Boniface),
Béchar,	Cantin,	Cyr,	Flemming,	Guay (Lévis),
Beer,	Chappell,	Davis,	Forest,	Guilbault,
Bell,	Chrétien,	Deachman,	Forget,	Harkness,
Benson,	Clermont,	Deakon,	Forrestall,	Hees,
Bigg,	Coates,	Diefenbaker,	Foster,	Hellyer,